

Ménage-Repassage : Comment faire le bon choix ?

Vous souhaitez faire appel à des services à domicile mais vous avez des difficultés à vous y retrouver parmi toutes les solutions proposées sur le marché ? Vous ne savez pas vraiment ce que chaque solution implique ?

O₂ vous aide à faire la différence pour faire le meilleur choix ! Ne choisissez plus au hasard !

Quelques définitions pour mieux comprendre :

► **Prestataire** : vous êtes client(e) d'une entreprise ou d'une association. Tous les intervenants sont employés par cette dernière. Donc :

- Vous n'êtes pas l'employeur : pas de risques de Prud'hommes
- Vous ne vous occupez de rien : recrutement, contrat de travail, formations, gestion des remplacements, accidents du travail, ... toutes ces formalités sont gérées pour vous !


► **Mandataire** : l'entreprise ou l'association s'occupe du recrutement de l'intervenant et de la gestion administrative du dossier, mais vous êtes l'employeur. Vous supportez donc les risques juridiques (Prud'hommes).

► **Emploi direct** : vous employez directement un intervenant à domicile (risques juridiques, Prud'hommes) et vous vous occupez seul(e) de toutes les démarches (recrutement, contrat de travail, gestion des remplacements, accidents du travail, ...).

► **Travail au noir** : vous faites travailler un salarié illégalement que vous payez en liquide sans aucune formalité. Attention : le Code du travail (Art. L362-3) punit cette pratique de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende !

Comparez les différentes solutions :

Pour vous aider à faire le bon choix, voici une grille d'évaluation pour vous permettre de poser les bonnes questions. A vous de compléter cette grille !

10 critères pour comparer et faire le meilleur choix !	Employeur = vous			Employeur = l'entreprise		Comparatif 1	Comparatif 2
	Mandataire	Emploi direct	Travail au noir		Prestataire		
Certification NF Service : recrutement rigoureux, suivis qualité réguliers, ...				OUI			
Garantie satisfaction client "Satisfait, refait ou remboursé"				OUI	Variable		
Vous n'êtes pas l'employeur : aucun risque juridique				OUI	OUI		
Visite d'évaluation gratuite à domicile pour identifier vos besoins				OUI	Variable		
Aucun engagement de durée : vous pouvez résilier sous 48H			OUI	OUI			
Des tarifs et un coût mensuel transparents : pas de frais annexes (ni frais de dossier, ni cotisation annuelle, ...)		OUI	OUI	OUI	Variable		
Aucune formalité administrative (contrat salarié, bulletin de salaire, déclaration URSSAF, ...)	OUI		OUI	OUI	OUI		
Vous choisissez vos prestations à la carte en fonction de vos besoins (formules variées, tarifs dégressifs, ...)				OUI			
Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôt	OUI	OUI		OUI	OUI		
Assurance tout sinistre en cas d'incident	OUI	OUI		OUI	OUI		